



## Communiqué de presse

*Saint-Denis, le 23 avril 2018 à 13h*

# Tempête tropicale n° 8 Événement météorologique dangereux (EMD) Appel à la vigilance

La dépression tropicale n°8 était située à 780 kilomètres au Nord-Nord-Ouest de La Réunion à 10h locale ce jour lundi 23 avril 2018, en déplacement vers le Sud-Sud-Est à 28 km/h pour passer au plus près du département dans la journée du mardi 24 avril 2018. Elle pourrait se renforcer et passer dans les prochaines heures au stade de tempête tropicale modérée.

- De fortes pluies sont attendues dès cette nuit avec une intensification envisagée pour la journée de demain sur toute La Réunion.
- Les vents soutenus pourront atteindre 100km/h en rafales sans atteindre toutefois les conditions cycloniques (seuil de déclenchement à 150 km/h).
- La houle de 2m à 3m se renforcera au fur et à mesure de son avancée.

L'ensemble du département est susceptible d'être concerné par des conditions météorologiques dégradées. Vraisemblablement limité dans le temps, cet événement météorologique dangereux nécessite de prendre toutes les mesures de précaution par anticipation.

Un point de situation sur le suivi de cet événement météorologique sera effectué ce **lundi 23 avril 2018 à 16h à l'hôtel de la préfecture**. La presse est cordialement invitée à y participer.

Le préfet de La Réunion appelle chacun à faire preuve de la plus grande vigilance, notamment sur le réseau routier. Il est indispensable de se tenir informé et de respecter les consignes des autorités :

- Se tenir informé régulièrement sur l'évolution du phénomène en suivant les prévisions météorologiques à la radio ou à la télévision ou sur les répondeurs de Météo France : le **0892 68 08 08** pour les prévisions météorologiques et le **0897 65 01 01** pour le point cyclone ;
- Ne pas entreprendre de longues randonnées en montagne ou des sorties en mer ;
- Soyez prudents dans vos déplacements en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Ne pas s'approcher du rivage en cas de houle ;
- Pour les plaisanciers et les professionnels de la mer : ne prenez pas la mer, renforcez les amarres des bateaux à quai ou protégez les embarcations en les mettant à l'abri ou en les sortant de l'eau ;

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34- Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974



- Vérifier l'arrimage des machines, outils et matériaux sur les chantiers et exploitations agricoles ;
- Rentrez les animaux domestiques et d'élevage ;
- Si la situation de votre domicile l'exige (zone inondable, bord de mer bordure de ravine,...), prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, préparez-vous à l'évacuation éventuelle de celui-ci.
- S'assurer de connaître le numéro du centre d'hébergement le plus proche de son domicile, au besoin en appelant sa mairie ;
- Contacter son établissement de santé habituel pour les personnes qui suivent un traitement médical, en particulier les insuffisants rénaux et les insuffisants respiratoires.

Numéros de téléphones utiles : SAMU 15, Pompiers 18, Police et Gendarmerie 17.

**Restez informés en écoutant les médias et en consultant les sites Internet :**

**Préfecture de La Réunion : <http://www.reunion.gouv.fr/>**

**Vigicrues Réunion : <http://vigicrues-reunion.re/>**

**Météo France : <http://www.meteofrance.re/>**

**Twitter : @Prefet974/**

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34- Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974

